

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **16 janvier 2023 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 6

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 5^E JOUR DE DÉCEMBRE 2022
 - 10^E JOUR DE JANVIER 2023 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET
 - 10^E JOUR DE JANVIER 2023 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCES
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 397.22 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, COLLECTE SÉLECTIVE ET MATIÈRES ORGANIQUES AINSI QUE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE TOLÉRANCE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023
 - 6.2 FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT - ANNÉE FINANCIÈRE 2023
 - 6.3 AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – ANNÉE FINANCIÈRE 2023
 - 6.4 AUTORISATION D'INSCRIPTION DES AFFECTATIONS POUR LES MESURES D'APPARIEMENT FISCAL – MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR
 - 6.5 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE PG SOLUTIONS – MODULES GESTION FINANCIÈRE-MUNICIPALE ET ACCÈSCITÉ FINANCES

- 6.6 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE PG SOLUTIONS – MODULE AURORA PAIE – RH
- 6.7 COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE – ACCEPTATION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATIONS DES IMMEUBLES 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026
- 6.8 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MALLETTE : MANDAT D’ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DE TAXATION 2023
- 6.9 ACCEPTATION DE LA COTISATION 2023 - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
- 6.10 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS
- 6.11 APPROBATION DU BUDGET 2023 – TRANSPORTS ADAPTÉS SAGUENAY-NORD
- 6.12 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MANDAT DE CONSULTANT EN SERVICE DE VOIRIE MUNICIPALE DE M. LAVAL BERGERON
- 7. VOIRIE
 - 7.1 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE TOLÉRANCE – PREMIER VERSEMENT
 - 7.2 AUTORISATION POUR PERMIS D'INTERVENTION ANNUEL 2023 POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOÛT OU ENTRETIEN MINEUR - ROUTES À L'ENTRETIEN DU MTQ
 - 7.3 MODIFICATION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES CHEMINS DE TOLÉRANCE
- 8. URBANISME
 - NIL
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SERVICEAU - ACHAT DE RÉSINES POUR LE TRAITEMENT DE L’EAU POTABLE
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE
 - 10.1 FONDS RESERVE A L’ACHAT D’EQUIPEMENT DE PREVENTION INCENDIE
- 11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D’ORGANISME
 - 11.1 LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-CHARLES-BORROMÉE – FEUILLET DE L’UNITÉ PASTORALE
- 12. AFFAIRES NOUVELLES
- 13. PÉRIODE DE QUESTION
- 14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°107.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance;

2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 DÉCEMBRE 2022 ET DU 10 JANVIER 2023
RÉSOLUTION N°108.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D' exempter la Directrice générale et greffière-trésorière de la lecture des procès-verbaux du 5 décembre 2022 et du 10 janvier 2023 (Séance extraordinaire d'adoption du budget à 19 h 30 et séance extraordinaire à 20 h 30);

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil municipal tenues le 5 décembre 2022 et le 10 janvier 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient par la présente adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION N° 109.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de décembre 2022, au montant de 93 400,85 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 21 107,02 \$ totalisant la somme de 115 106,87 \$ soient acceptés et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 27 novembre 2022 au 7 janvier 2023 soient acceptés au montant de 40 257,40 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de décembre 2022 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

M. le Maire invite la population à assister au Dévoilement de l'œuvre d'art de son centre communautaire qui aura lieu le samedi 28 janvier 2023, à 17 h 30, sur le site du centre situé au 476, 2e Rang, Saint-Charles-de-Bourget (Québec), G0V 1G0.

Pour l'occasion, M. Jean-François Fillion, artiste, nous présentera son œuvre « Jonctions versantes » qui s'inspire de la vision satellite des contours parcellaires de la Municipalité comme motifs identitaires invitant au rapprochement, à l'ouverture et à la découverte. L'activité sera suivie par un Quiz marrant sur l'histoire culturelle de Saint-Charles Borromée. Puis, à 19 h 00, suivra le spectacle de Gaëtan Leclerc chante Félix.

5. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

Lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay – 1^{er} versement de 45 000 \$ concernant l'aide financière pour l'acquisition et l'installation d'une génératrice d'urgence;

Lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay – versement final de 58 690 \$ - Projet de construction d'un bâtiment de services (bloc sanitaire et entrepôt), secteur Marina – Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 397.22 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, COLLECTE SÉLECTIVE ET MATIÈRES ORGANIQUES AINSI QUE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE TOLÉRANCE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 **RÉSOLUTION N° 110.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement N°. 397.22 décrétant une tarification pour les services d'aqueduc, d'égout, de vidange des installations septiques, l'enlèvement des ordures ménagères, collecte sélective et matières organiques ainsi que pour l'entretien des chemins de tolérance pour l'exercice financier 2023;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

6.2 FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT - ANNÉE FINANCIÈRE 2023 **RÉSOLUTION NO 111.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux d'intérêt sur les arrérages à 12 % pour l'année 2023.

6.3 AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – ANNÉE FINANCIÈRE 2023 **RÉSOLUTION NO 112.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉE PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, à payer les dépenses incompressibles courantes, telles qu'acceptées sur le budget 2023, et conformément au règlement No. 276.18 sur le contrôle et suivi budgétaire, adopté le 10 septembre 2018, à savoir :

Rémunération du personnel

- Rémunération du maire et des conseillers
- Administration
- Loisirs
- Urbanisme
- Transport
- Hygiène du milieu
- Sécurité publique
- Santé et bien-être

Cotisations gouvernementales et autre de l'employeur

- Assurance collective
- Fonds de pension
- Fonds service de santé
- Impôt (fédéral et provincial)
- R.R.Q.
- Assurance emploi (A.E.)
- RQAP
- CSST
- Dépenses inhérentes à l'application de la politique de travail en vigueur

Communication

- Téléphone et Internet – télécommunication
- Frais de déplacement
- Frais de poste
- Journal
- Photocopieur

Service technique

- Quote-part à la MRC du Fjord du Saguenay

Transport

- Immatriculation et licences

Divers

- Électricité et chauffage pour tous les services et éclairage rues et rangs.
- Engagement du personnel temporaire et/ou contractuel pour la bonne marche des différents services.
- Remboursement de billets et paiement des services de la dette des différents services de la Municipalité (capital et intérêts).
- Contrats en vigueur.
- Sommes dues en vertu des ententes intermunicipales, si applicables

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière doit à une séance du conseil subséquente présenter les différents paiements au conseil pour approbation finale, le tout conformément au règlement sur le contrôle budgétaire en vigueur et selon la Loi.

6.4 AUTORISATION D'INSCRIPTION DES AFFECTATIONS POUR LES MESURES D'APPARIEMENT FISCAL – MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR
RÉSOLUTION NO 113.23

CONSIDÉRANT QUE : les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2022 pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à inscrire aux états financiers de 2022 les affectations au poste montant à pourvoir dans le futur nécessaire pour pallier ce déséquilibre. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2022 ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

6.5 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE PG SOLUTIONS – MODULES GESTION FINANCIÈRE-MUNICIPALE ET ACCÈS À DES FINANCES
RÉSOLUTION N° 114.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le renouvellement des contrats d'entretien informatique tel que proposé par PG Solutions Inc., le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 1^{er} décembre 2022 et ce pour l'année financière 2023;

QUE le montant de 8 367.00 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif audit renouvellement.

6.6 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE PG SOLUTIONS – MODULE AURORA PAIE - RH
RÉSOLUTION N° 115.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de PG Solutions Inc., le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 6 octobre 2022;

QUE le montant de 3 750.00 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

6.7 COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE – ACCEPTATION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATIONS DES IMMEUBLES 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026
RÉSOLUTION N^o 116.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 tel que présenté par la Commission scolaire De La Jonquière.

6.8 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MALLETTE : MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DE TAXATION 2023
RÉSOLUTION N^o 117.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Mallette pour le mandat d'accompagnement dans le processus de taxation annuelle, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 20 décembre 2022;

QUE le montant de 1 500.00 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif audit mandat.

6.9 ACCEPTATION DE LA COTISATION 2023 - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
RÉSOLUTION N^o 118.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de procéder au renouvellement de la cotisation de Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière, auprès de l'ADMQ pour l'année 2023;

QUE la cotisation 2023 se détaille comme suit:

Cotisation membre	495.00
Assurance	414.00

Le tout pour la somme de 909\$ plus taxes;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de la facture No. ADH04122 en date du 12 janvier 2023.

6.10 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires :

Mme	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
Mme	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
Mme	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

6.11 APPROBATION DU BUDGET 2023 – TRANSPORTS ADAPTÉS SAGUENAY-NORD **RÉSOLUTION N° 119.23**

ATTENDU QUE Transports adaptés Saguenay-Nord a présenté son budget 2023 pour approbation;

ATTENDU QUE celui-ci se chiffre globalement à 154 524\$ relativement à la participation des municipalités concernées;

ATTENDU QUE ce budget doit être entériné par les municipalités;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

DE confirmer la participation financière ainsi que le mandat à l'organisme délégué : Transports Adaptés Saguenay-Nord

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise soit désignée comme étant l'organisme mandataire;

D' accepter les prévisions budgétaires 2023 de Transports Adaptés Saguenay-Nord tel que soumis le 5 décembre 2022;

D' accepter la tarification exigée et ses modifications telle que soumise dans les prévisions budgétaires 2023;

DE confirmer la contribution de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget au montant de 7 655.08\$

6.12 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MANDAT DE CONSULTANT EN SERVICE DE VOIRIE MUNICIPALE DE M. LAVAL BERGERON **RÉSOLUTION N° 120.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de mandat de M. Laval Bergeron, à titre de consultant en service de voirie municipale, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 13 décembre 2022;

QUE l'offre se détaille comme suit:

Tarification horaire	60.00 \$/h
Frais de déplacement	0.61 \$/km ou selon le tarif émit par le Gouvernement du Québec

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif audit mandat.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE TOLÉRANCE – PREMIER VERSEMENT

RÉSOLUTION N° 121.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède au premier versement du contrat de déneigement 2022-2023 à Monsieur Rémi Néron au montant de 15 948,95 \$ taxes incluses.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

7.2 AUTORISATION POUR PERMIS D'INTERVENTION ANNUEL 2023 POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT OU ENTRETIEN MINEUR - ROUTES À L'ENTRETIEN DU MTO

RÉSOLUTION N° 122.23

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire la demande de permis d'intervention pour tous les travaux sur les chemins du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE ces permis sont délivrés avec un dépôt de garantie;

CONSIDÉRANT QUE pour les travaux de faible importance, ce dépôt peut être remplacé par une résolution annuelle du Conseil;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale à signer le permis d'intervention pour et au nom de la Municipalité.

7.3 MODIFICATION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES CHEMINS DE TOLÉRANCE
RÉSOLUTION N° 123.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget modifie la Politique administrative des chemins de tolérance de la façon suivante :

ANNEXE « B »

**RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN
D'UN CHEMIN DE TOLÉRANCE**

TABLEAU 2

Entretien d'hiver

Description des travaux	% du coût des travaux assumé par la municipalité à même le fonds général	% du coût des travaux assumé par contribuable desservi par le chemin (compensation annuelle)
Déneigement, avec sablage au besoin	100 %	0 %

QUE le conseil prenne acte que Mme Sylvie Brassard, M. Bernard St-Gelais, M. Jacques Gauthier, conseillers (ères) se sont retirés de ladite décision ainsi qu'aux discussions préalables en considération de leur conflit d'intérêts;

QUE les questions des citoyens relatifs à la modification de la Politique administrative des chemins de tolérance ont été posées à ce point et non lors de la période de questions.

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SERVICEAU - ACHAT DE RÉSINES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE
RÉSOLUTION N° 124.23

CONSIDÉRANT QU' à l'élaboration des prévisions budgétaires, des crédits ont été prévus pour l'achat de résines pour le traitement de l'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission de Serviceau pour l'achat de résines pour le traitement de l'eau potable, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 13 janvier 2023;

QUE le montant de 21 595 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

10.1 FONDS RÉSERVÉ À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE PRÉVENTION INCENDIE

RÉSOLUTION N° 125.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget transfère 5 000 \$ dans le Fonds réservé à l'achat d'équipement de prévention incendie pour l'année financière 2022.

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-CHARLES-BORROMÉE – FEUILLET DE L'UNITÉ PASTORALE

RÉSOLUTION N° 126.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget renouvelle son annonce publicitaire au feuillet de l'Unité Pastorale de la Rencontre pour l'année 2023 au montant de 100 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 03 mais aucune question n'a été posée.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 04.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 16 janvier 2023.

M. Bernard St-Gelais
Maire

Mme Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière